

MESSAGE AUX PARENTS



1. ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

Chaque fois qu'une absence est prévue, le parent doit l'indiquer dans l'agenda en y mentionnant le motif. Si l'absence n'était pas prévue, le parent doit aviser à l'école, par téléphone, le jour même. Si l'élève doit quitter l'école avant l'heure, le parent doit également en donner la raison par écrit et signer. À l'heure indiquée, **l'élève se rendra au secrétariat où vous devrez vous y présenter pour l'attendre**. De plus, si l'enfant est en retard, le parent doit en signifier la raison. À cet effet, vous trouverez la politique des retards dans les pages du code de vie. Nous vous rappelons qu'il est souhaitable de prendre les rendez-vous chez le dentiste et/ou médecin en dehors des heures de classe.

2. AGENDA

Qu'il soit à l'école ou à la maison, l'élève doit toujours avoir l'agenda de l'école en sa possession. SVP, veuillez vous assurer que la page d'identification soit complétée.

3. BIBLIOTHÈQUE : PRÊT AUX ÉLÈVES

Deux livres peuvent être empruntés pour une semaine. Un enfant qui oublie son ou ses livres ne devrait pas en emprunter un autre. Un enfant qui perd ou abîme son livre devra déboursier un montant pour couvrir les frais de remplacement.

4. CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'école, d'adresse ou de numéro de téléphone, vous êtes priés de nous aviser.

5. COLLATIONS

Nous suggérons aux enfants d'apporter une collation à tous les jours. Merci de vous assurer que cela soit une collation santé! Par mesure de sécurité, il est interdit d'envoyer des aliments à base d'arachides et de noix pour des raisons d'allergies sévères chez certains enfants.

6. DEVOIRS ET LEÇONS

Les parents sont invités à superviser le travail de leur enfant. De plus, vous devez signer chaque "communication message professeur" dans l'agenda, s'il y a lieu. À notre école, il y a des leçons presque tous les jours où il y a des cours. Le parent aide beaucoup plus son enfant en lui faisant se poser des questions et en l'incitant à trouver la stratégie qui le conduira à une réponse qu'en lui donnant la solution.

7. HEURE D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Il n'y a pas de surveillance dans la cour le matin avant 7h50 et le midi avant 12h50. Si votre enfant dîne à la maison, **il ne doit pas revenir à l'école avant 12h50.** Pour le préscolaire, les heures sont 8h55 le matin et 12h52, l'après-midi.

Durant l'heure du dîner, il y a de la surveillance et des jeux sont organisés strictement pour les élèves inscrits au service de garde ou au service de dîner.

Nous vous demandons de voir à ce que votre enfant n'arrive pas trop tôt à l'école, car avant la période de surveillance précitée, la CSDM ne peut être tenue responsable d'accident qui pourrait arriver.

8. MÉDICAMENT

Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez nous faire parvenir une autorisation écrite et signée accompagnée du contenant d'origine et de la posologie, sans quoi, il nous sera impossible de le lui administrer. **Le médicament administré doit être remis à un adulte de l'école et aucun médicament ne doit être mis dans la boîte à lunch.**

9. OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons D'IDENTIFIER LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Il est important de faire comprendre à l'enfant qu'il est responsable de tout ce qu'il apporte à l'école et que les risques de pertes et de vols sont toujours présents. **N'oubliez pas que vous pouvez trouver des objets perdus dans la boîte qui est prévue à cet effet; elle est située sur la scène qui est au gymnase.**

10. RENCONTRES AVEC LE PERSONNEL

Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant, la direction ou tout autre membre du personnel de l'école, vous êtes priés de téléphoner ou d'écrire un mot dans l'agenda à l'attention de la personne concernée. Celle-ci se fera un plaisir de vous fixer un rendez-vous. Nous vous invitons fortement à prendre rendez-vous en tout premier lieu avec l'enseignant de votre jeune: c'est la personne la mieux placée pour vous informer de son cheminement et en discuter avec vous. Le recours à la direction n'est généralement pas nécessaire quand enseignants et parents prennent le temps d'échanger ensemble. Cependant, la direction est toujours disponible à vous recevoir sur rendez-vous, si nécessaire.

11. SÉCURITÉ ET SIGNALISATION

Devant l'école, il y a un débarcadère pour l'autobus scolaire; il est essentiel de respecter cette signalisation. Par mesure de sécurité, les voitures ne doivent pas s'immobiliser à côté d'une voiture stationnée. Pour des raisons environnementales, nous vous demandons d'éteindre le moteur de votre voiture lorsqu'elle est stationnée devant l'école.

12. SORTIE DES CLASSES

Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, nous vous prions de vouloir l'attendre à l'extérieur des cours de l'école.

13. SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

14. VISITE À L'ÉCOLE

En tout temps, les parents doivent entrer par la porte principale de l'école (9920 Parthenais) ou celle du service de garde (9930 Parthenais) et s'identifier à la secrétaire ou la technicienne du service de garde. Aucun parent ne peut se rendre directement sur les étages ou circuler dans l'école sans en avoir l'autorisation.

❖ INFORMATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL :

1. DES COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE À VOTRE PORTÉE!

Les centres de la formation générale adulte de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) offrent une variété de cours de français langue secondes spécialement adaptés aux parents :

- pour accompagner plus facilement vos enfants dans leurs leçons et devoirs;
- pour mieux comprendre les messages de l'école;
- pour faciliter votre intégration à la société québécoise et montréalaise.

Des haltes-garderies sont même disponibles dans certains centres. Pour vous informer, composez le 514-350-8800.

2. DES RÉFÉRENCES DE LA CSDM

- Ligne Infos parents 514-596-CSDM (2736) du lundi au jeudi de 11h à 15h
- Site web de la CSDM www.csdm.qc.ca
- Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) 514-350-8800
www.csdm.qc.ca/sarca
- Comité central de parents 514-596-6121